



SEANCE DU 09 JUIN 2026

<b>N° 2026-057</b>	L'an deux mille vingt-six et le neuf juin à 18 h 30 Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel SANCHEZ, Maire.
<b>Date convocation : 04/06/2026</b>	
<b>Présents :</b>	M. Michel SANCHEZ, Mme Geneviève CAUSSIDERY, M. Vincent CANALS, Mme Christine PUECH, M. Christian CASSAN, Mme Sabine RATIÉ, Mme Marie-Agnès SCHERRER, M. Thomas PEIXOTO, Mme Sylvie FITOUSSI, M. Philippe BERTRAND, M. NIETO Manuel, Mme Armelle JULIEN, M. Mathieu LABORDE, Mme Delphine GENEREUX, M. Olivier STROOBANTS
<b>Absents - Excusés</b>	M. Johan MOUISSON,
<b>Procurations :</b>	M. Christophe VIDAL donne pouvoir à M. Michel SANCHEZ M. Jean-Paul AUCOUTURIER donne pouvoir à Mme Sylvie FITOUSSI Mme Nathalie CERVERA donne pouvoir à Mme Marie-Agnès SCHERRER
Elus en exercice : 19 Présents : 15 Absents : 1 Procurations : 3 Votants : 18	<b>Objet : RENOUELEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES DE 2026</b> <b>Secrétaire de séance : Vincent CANALS</b>

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'issue des élections municipales, et conformément à l'article 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Pour les communes de plus de 2000 habitants la commission est composée de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants et du Maire (ou d'un adjoint délégué) : président de la commission.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Le rôle de la commission communale des impôts directs est de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou les nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Le Conseil Municipal doit établir une liste de 32 propositions de personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs. La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de deux mois à partir de la liste de contribuables proposée par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante la liste des 32 personnes suivantes :

DEL 2026-057 (suite)

Civilité	Nom	Prénom
Mr	PIQUEMAL	Jean-Pierre
Mme	PRADAL-CARRIERE	Catherine
Mr	BAROT	Richard
Mr	GOHIER	Christian
Mr	RASCOL	Michel
Mr	PUECH	Hervé
Mr	IGLESIAS	Christian
Mr	BERNADAC	Gérard
Mr	GAULT	Patrick
Mme	CARCENAC	Nicole
Mr	BIOLA	Alain
Mr	BALLOUKI	Mohammed
Mme	CORDONNIER	Régine
Mme	MAURAND	Cécile
Mme	ABBAL-MARTIN	Francine
M	MOUISSON	Johan
M	LABORDE	Mathieu
M	BONNAFOUS	Roland
Mme	JULIEN	Armelle
Mme	GENEREUX	Delphine
M	STROOBANTS	Olivier
M	RAHIL	Yves
Mme	SANCHEZ	Julie
Mme	CAUSSIDERY	Geneviève
M	CANALS	Vincent
Mme	PUECH	Christine
M	CASSAN	Christian
Mme	RATIE	Sabine
M	VIDAL	Christophe
Mme	SCHERRER	Marie-Agnès
M	PEIXOTO	Thomas
Mme	CERVERA	Nathalie

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de son Président et délibéré :

- APPROUVE la liste des 32 propositions à transmettre à la Direction départementale des Finances Publique pour la composition de la Commission Communale des Impôts Directs.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire :

- Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16).
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Transmis au représentant de l'Etat, le 10 juin 2026
- Affiché en Mairie le 10 juin 2026

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Michel SANCHEZ



Le Secrétaire de séance,



Vincent CANALS